



MAI-26-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille-vingt-six le dix-huit mai
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de
M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Lundi 11 mai 2026

Présents : M. Jean-Claude CHEVALLIER, Mme Erika RIVIERE, M. Thierry GUILLON, Mme Aurélie GANTIER, M. Éric BLANCHARD, Mme Sylvaine SCHABEVER-ROUX, M. Pierre HENRIET, Mme Héléne DIAS GONCALVES, Mme Laurence FILLONNEAU, M. Thierry GENAUZEAU, Mme Emilie GIROD, M. Dominique MICHEL, Mme Sylvie JAN, M. Pascal BONNIN, M. Stéphane MUSE CADOT, Mme Christine LE BONHOMME, Mme Emilie ROUSSEAU.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Yannis SUIRE a donné pouvoir à Mme Laurence FILLONNEAU, M. Dominique GUERIN a donné pouvoir à Mme Emilie ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Laurence FILLONNEAU

5) RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2026/2027

Vu le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 publié au Journal Officiel du 30 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et primaires sont fixés par la collectivité qui en a la charge.

Pour faire suite au marché public de fournitures de prestations de restauration conclu pour une durée de 3 ans et en référence à la circulaire du 23 mars 2022 du 1^{er} ministre de prendre en compte l'évolution des prix des denrées alimentaires dans le cadre des marchés publics de restauration et d'adapter les futurs marchés de fournitures de denrées alimentaires et de restauration collective à l'évolution du contexte économique.

La commission « Jeunesse - Education » réunie le 12 mai 2026 a étudié les tarifs et a décidé d'augmenter les tarifs pour l'année 2026/2027 :

	Tarifs votés par la commission Vie Scolaire du 12/05/2026 Année scolaire 2026/2027	Rappel Année scolaire 2025-2026
Enfant résidant dans la commune de Vix		
Quotient familial entre 0 et 799 €	1,00 €	1,00 €
Quotient familial entre 800 € et 1 199 €	4,00 €	3,95 €
Quotient familial de 1 200 € et plus	4,05 €	4,00 €
Enfant résidant hors commune		
Quotient familial entre 0 et 799 €	1,00 €	1,00 €
Quotient familial entre 800 € et 1 199 €	4,35 €	4,30 €
Quotient familial de 1 200 € et plus	4,40 €	4,35 €
En attente d'un PAI (panier fourni par la famille)	1,00 €	1,00 €
Sortie scolaire annulée (panier fourni par la famille)	1,00 €	1,00 €
Repas personnel communal	6,30 €	6,25 €
Repas personnel enseignant	6,65 €	6,60 €
Repas personne extérieure ou de passage	10,35 €	10,30 €

Une convention avec l'Etat a permis à la commune de bénéficier d'une tarification sociale. Cette nouvelle convention a été établie en septembre 2024 pour une durée de trois ans (convention dématérialisée et validée par les services de l'Etat).

Le Conseil municipal, avec 2 Abstentions, 1 Contre et 16 Pour

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant municipal présentés ci-dessus pour la rentrée 2026/2027.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil municipal.

Fait et délibéré à VIX, le 20 mai 2026

Le Maire,

Jean-Claude CHEVALLIER

